

2018-3074
2018-09-06
(SLEEVE)

GROUPE

4

HERBICIDE

MPOWER^(M) MCPA Ester 500

HERBICIDE LIQUIDE

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

PRINCIPIE ACTIF: MCPA

(présent sous forme d'ester 2-éthylhexylique de MCPA) 500 g e.a./L

N° D'HOMOLOGATION 30462 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION



POISON

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

IRRITANT POUR LA PEAU

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET : 9,5 Litres-1040 Litres

NewAgco, Inc.
320 22nd Street East
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada
1-844-269-3276

Distributed by:
AgraCity Crop & Nutrition Ltd.
320 – 22nd Street East
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada
1-844-269-3276

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE 1-613-966-6666 (24 heures par jour)

PRÉCAUTIONS

Nocif en cas d'ingestion. CORROSIF pour les yeux. Irritant pour la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Sensibilisant potentiel de la peau.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. En plus, porter des lunettes à coques ou un écran facial durant le mélange et le chargement des produits. Les préposés à l'application, y compris ceux qui effectuent la pulvérisation par voie aérienne, qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

Pour tous les scénarios d'application en milieu agricole, il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 12 heures suivant le traitement.

Se laver à fond après la manipulation. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Détruire les chaussures et les articles de cuir contaminés.

Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Peut irriter la peau.
3. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation ou les vapeurs. Empêcher la dérive de pulvérisation ou les vapeurs d'entrer en contact avec les plantes susceptibles telles que les raisins, les tomates, le tabac, les betteraves à sucre, les tournesols, les haricots, les navets, les choux-fleurs, le chou cabus, la luzerne, le trèfle, les pois, les pommes de terre, les arbres d'ornement, les arbustes ou fleurs, les arbres fruitiers, les gazons, la plupart des cultures légumières ou autre végétation utile.
4. Ne pas utiliser dans une serre.
5. Conserver dans le contenant original lors de l'entreposage.
6. Ne pas entreposer près des semences, de la nourriture pour les animaux, des engrais ou des pesticides pour usage sur les cultures sensibles à ce produit.
7. Garder loin du feu ou de la flamme nue et autres sources of chaleur.
8. Ne jamais porter des lentilles cornéennes lorsqu'on travaille avec ce produit.
9. Éviter de contaminer les aliments.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques lors du traitement. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions

propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. Les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile). Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'y a pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes. Le traitement doit être fondé sur le jugement du médecin en fonction des réactions du patient. Contient des distillats de pétrole à plus de 10 %. NE PAS faire vomir. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition.

Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux.*Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

CONTENANTS RETOURNABLES- RÉUTILISABLES

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner. ((LEAFLET))

GROUPE

4

HERBICIDE

MPOWER^(M) MCPA Ester 500

HERBICIDE LIQUIDE

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

PRINCIPIE ACTIF: MCPA

(présent sous forme d'ester 2-éthylhexylique de MCPA) 500 g e.a./L

N° D'HOMOLOGATION 30462

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION



POISON

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

IRRITANT POUR LA PEAU

AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET : 9,5 Litres-1040 Litres

Distributed by:

NewAgco, Inc.

320 22nd Street East

Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada

1-844-269-3276

AgraCity Crop & Nutrition Ltd.

320 – 22nd Street East

Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada

1-844-269-3276

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE 1-613-966-6666 (24 heures par jour)

MODE D'EMPLOI

Restrictions pour le broutage

Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de brouter les champs pendant les 7 jours suivant le traitement.

Attendre 7 jours entre le traitement avec le produit et le broutage/la coupe du foin.

Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

PRÉCAUTIONS CONCERNANT L'UTILISATION

- Éviter la pulvérisation hors cible d'habitats terrestres ou aquatiques non visés tels que :

prairies, zones boisées, brise-vents, boisés de ferme, haies, pacages, grands pâturages libres et zones arbustives, lacs, rivières, marécages, étangs, coulées, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, terres humides et habitats estuariens et marins. Éviter la dérive de la pulvérisation sur toute étendue d'eau ou autre endroit non visé.

- Étant donné que les pulvérisations grossières ont moins tendance à être entraînées, éviter les combinaisons de pression et de type de buse qui donnent un nuage de fines particules. Ne pas épandre lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Faire preuve de prudence lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.
- Ne pas traiter par journées exceptionnellement chaudes dont la température dépasse 27 °C.
- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après l'utilisation et le rincer avec de l'eau propre. Ne pas se servir de l'équipement de pulvérisation pour d'autres pesticides qui seront utilisés sur des cultures sensibles à ce produit. Ne pas utiliser les contenants vides.

Préparation de la bouillie

Ajouter d'abord la moitié de la quantité d'eau ou d'huile requise au réservoir de pulvérisation, puis ajouter en agitant la quantité requise de produit selon les différents usages indiqués, et enfin le reste de l'eau ou de l'huile en continuant l'agitation. L'agitation assure l'homogénéité de la bouillie de pulvérisation.

Précautions spécifiques au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-362-3276. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

USAGES AGRICOLES

Traitement terrestre

Utiliser 100-240 L d'eau par hectare pour un traitement terrestre, sauf indication contraire qui figure sur les étiquettes de produits pour mélange en réservoir. Ne pas dépasser une pression de 275 kPa pour un traitement terrestre. Ne pas pulvériser lorsque la vitesse du vent est supérieure à 25 km par heure.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Porter des lunettes à coques ou un écran facial durant le mélange et le chargement des produits. Les préposés à l'application, y compris ceux qui effectuent la pulvérisation par voie aérienne, qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

Pour tous les scénarios d'application en milieu agricole, il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 12 heures suivant le traitement.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

Traitement aérien (incluant les avions et les hélicoptères)

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérienne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Épandre au moins 30 L de bouillie par hectare, selon le type de pulvérisateur. Utiliser une pression de rampe de 235 kPa ou moins. Éviter d'installer les buses là où le produit pulvérisé peut pénétrer dans les tourbillons de bout d'aile. Ne pas appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/heure.

Mise en garde concernant l'utilisation par voie aérienne

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé.

Mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Les préposés à l'application par voie aérienne doivent porter un pantalon long et une chemise à manches longues. Les préposés au mélange et au chargement doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement et pendant les activités de nettoyage et de réparation. L'aéronef doit être muni d'une cabine fermée. Le préposé au mélange et au chargement et le préposé à l'application doivent être deux personnes différentes. Le recours à des signaleurs humains est interdit.

Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

NE PAS TRAITER PLUS D'UNE FOIS PAR SAISON DE CROISSANCE.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. Les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

Usages

Culture : BLÉ, ORGE, SEIGLE

Stade du traitement : Pour traitement terrestre ou aérien. Traiter à partir du stade de 4 feuilles jusqu'à tout juste avant le stade de la feuille étendard (phase d'épiage).

REMARQUE : Ne pas traiter les céréales contre-ensemencées de légumineuses. **REMARQUE :** Les doses dépassant 1,1 L/ha peuvent endommager la culture.

Culture : AVOINE ET GRAIN MÉLANGÉ

Stade du traitement : Pour traitement terrestre ou aérien. Traiter à partir du stade de 1 à 4 feuilles.

REMARQUE : Les doses dépassant 1,1 L/ha peuvent endommager la culture.

Culture : LIN (sauf les variétés à faible teneur en acide linoléique) **Stade**

du traitement : Pour traitement terrestre SEULEMENT.

Traiter lorsque la plante a atteint 5 cm de hauteur et avant le stade du bouton.

REMARQUE : Les doses dépassant 0,85 L/ha peuvent endommager la culture. La dose d'application maximale pour le lin est de 1,1 L/ha.

Mauvaises herbes sensibles : Bardane, lampourde, moutardes (sauf moutarde des chiens), herbe à poux, sagesse-des-chirurgiens*, kochia à balais, chénopode blanc, ansérine de Russie, capselle, tabouret des champs, canola spontané.

*La sagesse-des-chirurgiens est susceptible au stade plantule seulement. Utiliser les doses pour les mauvaises plus difficiles à supprimer pour tuer au printemps la sagesse-des-chirurgiens qui a germé à l'automne.

Doses contre les mauvaises herbes sensibles :

Petites plantules, bonnes conditions de croissance : 0,7 L/ha

Mauvaises herbes au stade du bouton, température sèche ou froide ou infestation importante : 1,1 L/ha

Mauvaises herbes plus difficiles à supprimer : Laiteron potager, bardanette épineuse, laitue bleue*, chardon des champs*, lépidie densiflore, rumex crépu, moutarde des chiens, chénopode, ortie royale (répression seulement), amarante réfléchie, soude roulante*, laiteron vivace*, euphorbe érule*.

*Suppression des parties aériennes seulement.

Doses contre les mauvaises herbes plus difficiles à supprimer :

Croissance rapide des petites plantules, bonnes conditions de croissance : 1,25 L/ha

Mauvaises herbes au stade du bouton, température sèche ou froide ou infestation importante : 1,75 L/ha

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC MPOWER MCPA Ester 500

N'utiliser des mélanges en réservoir que lorsqu'ils sont homologués et recommandés. Lire et suivre le mode d'emploi, les avertissements, les mises en garde et les restrictions pour le brouillage pour les deux produits utilisés dans un mélange en réservoir. S'assurer que toutes les composantes du mélange en réservoir sont homologuées pour un traitement aérien. Consulter les étiquettes des partenaires de mélange en réservoir et observer la zone tampon la plus étendue (si elle est indiquée) des produits qui font partie du mélange en réservoir.

Ne pas dépasser le taux indiqué pour chaque culture identifiée sur l'étiquette.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR :

MPOWER MCPA Ester 500 + Avenge® 200-C

Culture : Blé de printemps et d'automne (voir l'étiquette d'Avenge 200-C pour connaître les restrictions pour les variétés spécifiques) et orge.

Stade du traitement : Traiter lorsque la folle avoine est au stade de 3 à 5 feuilles.

Mauvaises herbes susceptibles : Folle avoine et dicotylédones – susceptibles au MCPA

Dose :

MPOWER MCPA Ester 500 1,1 L/ha

+ Avenge 200-C 3,5 à 4,25 L/ha

Utiliser ce mélange à raison de 100 litres d'eau par hectare.

MODE D'EMPLOI POUR LE MÉLANGE ET LE TRAITEMENT

1. Remplir le réservoir d'eau à moitié. Commencer l'agitation.
2. Ajouter le MPOWER MCPA Ester 500. Lorsqu'il est utilisé, ajouter Avenge après le MPOWER MCPA Ester 500 lorsque le réservoir est rempli au ¾.
3. Terminer de remplir le réservoir d'eau en maintenant une agitation continue.
4. Utiliser 100 à 240 litres d'eau par hectare pour un traitement terrestre sauf en cas d'indication contraire figurant sur les étiquettes des produits pour le mélange en réservoir.
5. Ne pas dépasser une pression de 275 kPa pour un traitement terrestre.

Zones tampons pour protéger les habitats terrestres

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE pour les méthodes et équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tells que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

Méthode d'application	Crop	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :					
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres	
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m		
Pulvérisateur agricole*	Céréales, lin	1	1	1	1	4	
Pulvérisation aérienne	Cultures en milieu terrestre destinées à la consommation humaine et animale						
	Céréales, lin	Voilure fixe	1	0	1	0	60
		Voilure tournante	1	0	1	0	50

*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à l'herbicide liquide MPOWER MCPA Ester 500, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide MPOWER MCPA Ester 500 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance, sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide liquide MPOWER MCPA Ester 500 ou les herbicides du groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes, et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ.

Utiliser des mélanges en réservoir contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de NewAgco Inc. au 1-877-362-3276.

PRÉCAUTIONS

Nocif en cas d'ingestion. CORROSIF pour les yeux. Irritant pour la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Agent sensibilisant potentiel de la peau.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. En plus, porter des lunettes à coques ou un écran facial durant le mélange et le chargement des produits. Les préposés à l'application, y compris ceux qui effectuent la pulvérisation par voie aérienne, qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

Pour tous les scénarios d'application en milieu agricole, il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 12 heures suivant le traitement.

Se laver à fond après la manipulation. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Détruire les chaussures et les articles de cuir contaminés.

Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
2. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Peut irriter la peau.
3. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation ou les vapeurs. Empêcher la dérive de pulvérisation ou les vapeurs d'entrer en contact avec les plantes susceptibles telles que les raisins, les tomates, le tabac, les betteraves à sucre, les tournesols, les haricots, les navets, les choux-fleurs, le chou cabus, la luzerne, le trèfle, les pois, les pommes de terre, les arbres d'ornement, les arbustes ou fleurs, les arbres fruitiers, les gazons, la plupart des cultures légumières ou autre végétation utile.
4. Ne pas utiliser dans une serre.
5. Conserver dans le contenant original lors de l'entreposage.
6. Ne pas entreposer près des semences, de la nourriture pour les animaux, des engrais ou des pesticides pour usage sur les cultures sensibles à ce produit.
7. Garder loin du feu ou de la flamme nue et autres sources of chaleur.
8. Ne jamais porter des lentilles cornéennes lorsqu'on travaille avec ce produit.
9. Éviter de contaminer les aliments.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques lors du traitement. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi

par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'y a pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes. Le traitement doit être fondé sur le jugement du médecin en fonction des réactions du patient. Contient des distillats de pétrole à plus de 10 %. NE PAS faire vomir. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition.

Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES.

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

CONTENANTS RETOURNABLES- RÉUTILISABLES

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.